



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 6769

Texte de la question

M Jacques Rimbault expose a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, que pour repondre a un voeu formule par M le Mediateur de la Republique dans le cadre des propositions de reforme destinees a ameliorer les services rendus aux usagers, la vente des timbres fiscaux a ete autorisee pour les mairies des communes de plus de 10 000 habitants. Cette mesure ne concerne pas actuellement les autres communes bien qu'elle presente un interet reel pour leur population. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il compte mettre en oeuvre pour etendre rapidement a l'ensemble des mairies la possibilite de vendre les timbres fiscaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a ete decide d'offrir la faculte de vente des valeurs fiscales a toutes les municipalites. Celles-ci pourront choisir de delivrer l'ensemble des timbres mobiles ou de limiter leur participation a la vente des valeurs necessaires a l'etablissement ou au renouvellement des cartes d'identite et des passeports. Les mairies doivent s'approvisionner obligatoirement et exclusivement aupres des debitants de tabac selon une procedure mise en place par la direction generale des impots.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6769

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3580